



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France 3

Question écrite n° 4427

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la décision de France 3 Sud de ne pas faire de décrochage local durant les vacances de la Toussaint et de Noël. Cette décision a été prise par la direction de France 3 Sud et s'inscrit dans le cadre d'un plan d'économie, permettant, selon la direction d'opérer 700 000 euros d'économie. Seuls les représentants du personnel ont été informés et mis devant le fait accompli, fin août. France 3, et plus particulièrement les locales, au travers de leurs reportages et de la médiatisation qu'elles donnent des territoires, joue un rôle important dans la diffusion des informations, de l'identité et de la culture locale. La population et les élus sont particulièrement attachés à ces quelques moments qui, dans la journée, permettent d'avoir un autre regard sur l'actualité. Le personnel, la population et les élus sont particulièrement inquiets de l'orientation prise par la direction de France 3 Sud, car ils craignent que « ce plan d'économie » n'aboutisse à terme à la suppression pure et simple des décrochages locaux. Il lui demande de bien vouloir l'informer sur la situation et l'avenir de France 3 Sud.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que le Gouvernement est très attaché à la mission de proximité qui incombe à France Télévisions et plus particulièrement à France 3. La chaîne participe en effet à la vie des territoires, en reflétant et en valorisant la richesse du patrimoine local et la diversité des initiatives régionales. France Télévisions et l'État ont signé, le 22 novembre 2011, un contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2011-2015, qui prévoit un renforcement de la diffusion de programmes régionaux et locaux sur France 3. Ce COM est en cours de révision pour tenir compte de la contribution de l'entreprise à l'effort national de redressement des finances publiques et de la révision à la baisse de ses prévisions de recettes publicitaires. Ainsi, la chaîne a engagé dès la rentrée 2011 une relance de sa grille régionale. Il en résulte que le volume de diffusion des programmes régionaux a augmenté de 31 % en 2011 par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 17 355 heures. Par ailleurs, France 3 diffuse simultanément, chaque jour de semaine, 42 éditions locales différentes qui sont partie intégrante de l'offre d'information, aux côtés des éditions régionales et nationales. Elles constituent des rendez-vous stratégiques au cœur des missions de France 3, seule chaîne française à proposer aux téléspectateurs ces 3 niveaux d'information. Les éditions locales sont diffusées du lundi au vendredi dans le 19/20, après le journal régional vers 19 h18 (pour 7 mn) depuis septembre 2011. Auparavant, la diffusion était programmée vers 18 h50, avant le journal régional. Ce changement semble avoir profité aux éditions locales, puisque la part d'audience sur la période septembre 2011 - juin 2012 atteint 19 % avec 3,192 millions de téléspectateurs en moyenne, soit une augmentation de 242 000 téléspectateurs en moyenne par rapport à la période septembre 2010 - juin 2011. Par ailleurs, la diffusion des éditions locales de France 3 est historiquement aménagée pendant les périodes de vacances scolaires. Cela correspond aux périodes de faible actualité, pendant lesquelles de nombreux médias adaptent leurs offres d'information. Pour autant, l'actualité locale est traitée pendant ces périodes. En effet, les rédactions régionales prennent le relais et couvrent les sujets habituellement couverts par les éditions locales. Cet aménagement se traduit soit par la diffusion de « L'Édition des locales » ou de « L'Édition des initiatives » fabriquée par les équipes

de France 3 Sat à Vaise (ex-Ecully). Il s'agit d'une sélection de sujets tournés en région par les équipes de plusieurs locales d'une même antenne régionale, qui se regroupent pour fabriquer une édition couvrant une zone géographique plus large. Cette organisation temporaire et exceptionnelle permet d'éviter le recours à l'emploi précaire (pigistes et intermittents), en remplacement des journalistes et des techniciens en congé. S'agissant du pôle Sud-Ouest, toutes les locales ont été maintenues ouvertes cet été en raison de l'actualité touristique estivale, et il a donc été décidé de procéder à ces ajustements de programmation au cours des vacances de la Toussaint, et entre Noël et le jour de l'An. Cependant, le traitement de l'actualité de toute la région (zones des locales incluses) est bien sûr assuré dans le journal régional de 19 h et proposé ainsi à l'ensemble des habitants de la région. En outre, pendant la même période, la page régionale de Soir 3 (5 mn) est mutualisée entre Toulouse et Montpellier, et entre Limoges et Poitiers, la fabrication étant assurée une semaine sur deux par chaque antenne. La diffusion des éditions locales a repris sur les bases habituelles dès la fin des vacances de la Toussaint, et la procédure sera identique au cours des vacances de Noël.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4427

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5069

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1062